

BORDEREAU D'ACHAT

1049

Contrat d'achat de bois sur pied ou abattu

Entre les soussignés : M. GAUTIER Jean Jacques
demeurant à Ht Chabons sur Loire
et les E^{ts} LAFONTAINE, Exploitation Forestière, à
Dompierre (61700).

Il a été convenu ce qui suit :

M. J. J. Gautier dans sa propriété à
rt d'here à fenil de Brog vend une coupe de
bois d'herbage, de haies, de taillis ou forêt,
comprenant _____ pieds debouts, griffés ou en flachis
à savoir : 72,5 stères Billon Douglas
_____ hêtres 9,1 stères ^{1 nature} chênes _____ ormes _____ divers
_____ sapins _____ pins

Délai d'exploitation :

La présente vente est consentie et acceptée des deux parties pour un prix forfaitaire, ferme et non révisable.

Valeur au comptant.

Observations

Date de l'échéance

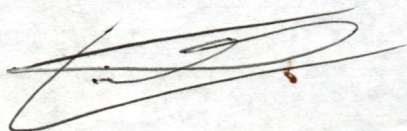
Solde

27.07.18

1670,00

Signature,

SGN 000 36
du 27.07.18



Cheque 1670 €

ST Exploitation des La Fontaine

le Bourg

67700 Dompierre

M² Bellenger Patrick

lieu dit le Buisson

61600 Beauvain

Cheque 250 €

Tous les achats qui sont passés impliquent l'adhésion complète du vendeur aux clauses suivantes :

Tous nos achats sont de bonne foi, le vendeur étant présent ou représenté par une personne de son choix, ou à défaut, notre estimation est irrévocable. Le prix est forfaitaire, ferme et non révisable. Le cédant et l'acquéreur n'auront aucune réclamation à se faire tant quantitatif de cubage et qualité.

Les délais d'exploitation seront tenus au mieux et ne seront imputables à l'acheteur que 3 mois après le délai souscrit.

L'acheteur ne répond pas des petits dégâts tels que : clôture, arbre cassé ou arraché par l'exploitation ; la remise en état des chemins et le passage des tracteurs sur le parterre de la coupe. Le vendeur ne pourra pas empêcher le débardage sauf en cas d'inondation et dégel.

Toutes contestations, auxquelles pourra donner lieu l'exécution de ce marché, seront portées devant le Tribunal de Flers auquel il est fait attribution exclusive de juridiction.

1670,00 27.04.16



250,00 €
27.04.16

Le 31-10-2013

FACTURE

18

SOCIETE FOUCHER S.A.R.L.

M^r Gautier JJ

SCIERIE - BOIS - PALETTES

61700 SAINT-BÔMER-LES-FORGES

Tél. 02 33 37 60 06 - Fax : 02 33 37 74 90

SIRET : 351 561 725 00018 - APE : 1624 Z

E-mail : stfoucherscieirie@aol.com

49 Chalomes Sur
bin

Notre
N° TVA

Grid for VAT number

Votre
N° TVA

Grid for customer VAT number

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 90-335 du 12 mai 1990, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques inhérents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

1					
2	1 lot de grands suivant				
3	inventaire Bucheron silk				
4					
5					
6	298,230 m ³ à 25 [€] /m ³			7457,00	
7					
8					
9	Règle au chèque C/c n° 320930				
10					
11	Reste à règle 200 m ³ x 25€ = 5000 €				
12	à Règle 28-02-94				
13					
14					

CONDITIONS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ :

RÈGLEMENT :	TOTAL H.T.	% T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
ÉCHÉANCE :				
TOTALISATION				

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637
SOCIETY FOR THE HISTORY OF MATHEMATICS

BORDEREAU D'ACHAT

1008

Contrat d'achat de bois sur pied ou abattu

Entre les soussignés : Monsieur GAUTIER J. Jacques
demeurant à Challonne sur Loire
et les E^{ts} **LAFONTAINE**, Exploitation Forestière, à
Dompierre (61700).

Il a été convenu ce qui suit :

M. Monsieur GAUTIER J. Jacques dans sa propriété à
Challonne sur Loire vend une coupe de
bois d'herbage, de haies, de taillis ou forêt,
comprenant _____ pieds debouts, griffés ou en flachis
à savoir : 198,372 m³ / 55 stères / 28 st de
Billons / Titre
_____ hêtres _____ chênes _____ ormes _____ divers
_____ sapins _____ pins

Délai d'exploitation :


La présente vente est consentie et acceptée des deux parties pour
un prix forfaitaire, ferme et non révisable.

Valeur au comptant.

Observations	Date de l'échéance	Solde
_____	<u>27/10/2016</u>	<u>8730,00</u>

Signature,

Chèque n° 5819167
du Crédit Futur



Tous les achats qui sont passés impliquent l'adhésion complète du vendeur aux clauses suivantes :

Tous nos achats sont de bonne foi, le vendeur étant présent ou représenté par une personne de son choix, ou à défaut, notre estimation est irrévocable. Le prix est forfaitaire, ferme et non révisable. Le cédant et l'acquéreur n'auront aucune réclamation à se faire tant quantitativement de cubage et qualité.

Les délais d'exploitation seront tenus au mieux et ne seront imputables à l'acheteur que 3 mois après le délai souscrit.

L'acheteur ne répond pas des petits dégâts tels que : clôture, arbre cassé ou arraché par l'exploitation ; la remise en état des chemins et le passage des tracteurs sur le pârterre de la coupe. Le vendeur ne pourra pas empêcher le débardage sauf en cas d'inondation et dégel.

Toutes contestations, auxquelles pourra donner lieu l'exécution de ce marché, seront portées devant le Tribunal de Flers auquel il est fait attribution exclusive de juridiction.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5780 SOUTH CAMPUS DRIVE
CHICAGO, ILLINOIS 60637